

Étaient présents : M Hmani, représentant du maire, M Chamayou, directeur de la SEGPA du collège André Doucet, Mme Malou, directrice du centre de loisirs du Chemin de l'Île, M Lorenzo, coordonnateur du Réseau d'Éducation Prioritaire Doucet, Mme Madani, Mme Tobbeche, Mme Raouy, M Raoult, Mme Ben Tagharouit, M Legallois, Mme Le Goff, Mme Zaïd, Mme Zeydane, représentants de parents d'élèves, Mme Clochey, Mme Cavadini, membres du Réseau d'Aides aux Élèves en Difficulté, mesdames et messieurs les enseignants de classe.

Ont été abordés et débattus les points suivants :

1 – Présentation de la SEGPA Doucet

M Chamayou présente la Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté, SEGPA, dont il est le directeur au collège André Doucet. Il insiste sur le fait que les élèves accueillis en SEGPA sont des collégiens à part entière. Ce sont des élèves qui ont rencontré des difficultés persistantes dans leur scolarité élémentaire. Les effectifs des classes de Segpa ne dépassent pas 16 élèves. Les professeurs spécialisés adaptent leur pédagogie, en fonction des difficultés et des potentiels des élèves et leur permettent de poursuivre leur progression. Les élèves de Segpa sont régulièrement inclus dans des classes de section générale du collège, tout au long de leur parcours,

M Chamayou donne plusieurs exemples de parcours scolaires d'anciens élèves (CAP, Bac pro, retour en classe de collège ordinaire ...). En 4^{ème} et 3^{ème}, les élèves découvrent un champ professionnel : habitat (plomberie, électricité ...), HAS (hygiène alimentation et service). Un travail est organisé avec le collège Jean Perrin (en 4^{ème}) pour découvrir le domaine du commerce et de la vente. Après la SEGPA, les élèves poursuivent leur parcours en lycée professionnel (CAP, Bac Pro).

M Chamayou expose enfin les difficultés qu'il rencontre pour faire connaître la Segpa aux parents d'élèves de l'école élémentaire qui ont très souvent une image négative. Ils pensent notamment que les élèves de Segpa ont forcément des problèmes de comportement (ce qui n'est pas le cas), que la Segpa ne mène à rien (ce qui n'est pas le cas). Une réflexion est à mener avec l'équipe enseignante et les représentants de parents pour faire connaître cette section.

2 – Dispositif « Après-l'école » et animation du temps de restauration

Mme Malou, directrice du centre de loisirs du Chemin de l'Île donne des éléments d'information sur le dispositif « Après-l'école ». Ce dispositif concerne les enfants des écoles Voltaire et Wallon. La fréquentation est en très forte augmentation : 231 élèves de l'école Wallon (sur un total de 307) sont inscrits au dispositif (soit 75 %) au moins un soir par semaine. Sur l'ensemble de la semaine, 210 enfants sont accueillis à l'espace jeux, 86 dans les ateliers culturels, 103 dans les ateliers sport et 392 dans les études. L'effectif maximum est atteint sur l'espace loisirs et sur les études (dont l'effectif atteint 18 élèves certains soirs alors que ces dernières années, il était de 14 à 15 maximum).

Mme Malou rappelle que les ateliers sportifs et culturels ont été mis en place pour permettre aux enfants de découvrir des activités (initiation) et n'ont pas vocation à remplacer l'offre des clubs sportifs ou du conservatoire municipal par exemple.

La question de l'« après-étude » (élèves qui font étude puis qui sont accueillis au centre de loisirs) est abordé dans ce contexte d'augmentation des effectifs qui pose problème pour le trajet de l'école jusqu'au centre de loisirs et pour maintenir un accueil de qualité. Elle exprime également le fait que ce temps n'est finalement pas très « utile » ou bénéfique pour certains enfants qui arrivent après l'étude et doivent repartir parfois seulement 20 mn après leur arrivée et n'ont donc pas le temps de profiter vraiment d'une activité. L'équipe du centre de loisirs sera peut-être amenée à dire aux familles que les élèves de CM2 ne seront pas prioritaires, pouvant rentrer chez eux plus facilement après l'étude. Une réflexion devra être menée sur ce point en lien avec les parents.

Le directeur rappelle l'organisation du temps de midi et la composition de l'équipe d'encadrement. Sept animateurs des centres de loisirs élémentaire et maternel sont présents chaque jour et proposent aux

enfants des ateliers (sport collectif, jeux collectifs extérieurs, jeux de société, dessin, jeux de construction, acrobbranche, activités manuelles). Les animateurs participent également au temps de repas en étant présents dans la salle de restauration auprès des vacataires de cantine. Les vacataires, au nombre de huit, s'assurent du bon déroulement du repas et surveillent les jeux libres dans la cour. Parmi les vacataires, une référente s'assure du bon déroulement dans sa globalité et fait le lien avec le directeur chargé de l'organisation du temps de restauration.

Il est rappelé que des animateurs sont investis dans le projet « Médiation par les pairs », mené conjointement sur le temps scolaire par les enseignants.

Les représentants de parents signalent certaines remontées de parents quant au vocabulaire et au langage parfois inadapté de certains animateurs. Il est rappelé que les parents ne doivent pas hésiter à venir en parler à la directrice du centre de loisirs ou au directeur de l'école pour que cela soit repris avec l'animateur ou les animateurs concernés, Ces retours sont très importants, notamment dans le cas d'animateurs qui seraient en cours de formation.

3 – Rentrée scolaire : structure et effectifs, remplacements

Le directeur rappelle que les effectifs ont augmenté cette année, notamment en raison du nombre important d'élèves de CP. L'école accueille 307 élèves au total (soit environ 30 élèves de plus que l'an passé). Cette augmentation n'a cependant pas permis d'obtenir une ouverture de classe. Les effectifs de certaines classes ont donc augmenté : 26 en CE1 et 22 en CP. Au vu des effectifs des différents niveaux, l'équipe enseignante a également fait le choix de deux double-niveaux.

La question des futurs CP à effectif réduit (12 élèves) à mettre en place l'an prochain est abordée. Dans l'état actuel des effectifs, il faudrait organiser cinq classes de CP. Deux salles de classe étant utilisées par la maternelle, il reste une seule salle libre. Il faudrait donc envisager de déplacer le Réseau d'Aides aux Elèves en Difficulté dans des salles plus petites disponibles.

Le point est fait sur les remplacements de congé maternité. Mme Ernst (CM1b) est remplacée par M Lethorel, présent dans la classe depuis le début de l'année. Mme Oliveira, CE2a, dont le congé a été prolongé, est remplacée par Mme Paradinha, normalement affectée sur des congés courts mais qui assurera la classe jusqu'au retour de Mme Oliveira prévu en janvier. Mme Martin est remplacée depuis le début de l'année par Mme Mainguet qui assurera la classe jusqu'à son retour prévu pour le mois de mars. En janvier débiteront les congés maternité de Mme Ampilhac, Mme Rolland et Mme Milon. Les remplacements ne sont pas encore déterminés.

4 – Règlement intérieur

Les représentants de parents font remarquer que les modifications adoptées lors du conseil d'octobre 2016 n'apparaissent pas sur le règlement distribué. Les points qui avaient été modifiés sont rappelés : *gardienne, horaires du vendredi, goûters, téléphones portables, écriture inclusive du règlement*. Le directeur s'engage à vérifier que ces modifications apparaissent bien dans le règlement. Le règlement ainsi modifié est adopté à l'unanimité du conseil et sera distribué aux élèves.

5 – Rythmes scolaires

Une loi nouvellement promulguée autorise les maires des communes à revenir sur l'organisation du temps scolaire. M Hmani assure que la ville de Nanterre allait prendre le temps de la réflexion et prendrait sa décision après concertation des parents, enseignants et personnels communaux. Cette décision devrait être prise lors du conseil municipal de février. Une réunion débat est organisée le samedi 18 novembre à l'Agora en direction des parents. Une commission réunissant des représentants de parents, des directrices et directeurs d'école, des représentants des différents services municipaux concernés, se réunira pour évaluer les effets positifs et négatifs de l'organisation mise en place en 2013. Un questionnaire, élaboré par la municipalité, sera adressé aux parents et un autre aux enseignants. M Hmani note que la municipalité sera également attentive aux décisions prises par les communes voisines. Un enseignant fait remarquer que

des communes voisines sont revenues à l'ancienne organisation, sans débat avec la population ou les professionnels mais que ces communes n'avaient pas pleinement mis en œuvre la réforme en 2013. Un conseil d'école extraordinaire aura lieu sur le sujet de l'organisation du temps scolaire au mois de janvier, les conseils d'école devant se prononcer et donner leur accord pour un changement d'organisation.

6 - Restauration scolaire

Le directeur revient sur un point abordé avec des représentants de parents en début d'année, à savoir l'augmentation du nombre d'enfants déjeunant le midi à la restauration scolaire (passant de 180 maximum l'an passé à 210 cette année). Après consultation du chef de cuisine, il s'avère que l'effectif global sur la restauration n'a pas augmenté : les CP sont plus nombreux que l'an passé mais les effectifs de Grande Section ont diminué. Il n'y a donc pas de répercussion sur le temps de passage au self.

À noter également que l'équipe d'entretien des locaux ne rencontre pas cette année les problèmes d'absentéisme non remplacé des années passées.

7 – Projets

L'équipe enseignante évoque rapidement les différents projets menés dans les classes et dans l'école :

- École et cinéma : les élèves assistent à la projection de trois films dans l'année et mènent un travail sur le langage de l'image.
- Médiation par les pairs.
- Intervention d'Étudiants en sport (STAPS) dans une classe de CM1.
- Intervention d'une assistante d'anglais un fois par semaine dans cinq classes.
- Rencontres sportives (Mille Mille ou Athl'écoles).
- Intervention du Conservatoire municipal de musique de Nanterre auprès des élèves de CP.
- Intervention théâtre de Tonton Camara auprès des élèves de CM2.
- Projet prévention santé pour les élèves de CE2.
- Journal d'école Wallon Info.
- Atelier gestion des déchets.
- Intervention de l'association TARA sur le thème du réchauffement climatique.
- Projet « Frise musicale » pour une classe de CM1.
- « Quart d'heure lecture », moment de lecture pour tous, enfants et adultes, une fois par semaine le vendredi après-midi.
- Intervention d'une association sur le thème des droits de l'enfant pour une classe de CE1.

8- Question

M Hmani a été sollicité par quelques parents de l'école en début d'année, inquiets que leur enfant soit scolarisé dans une classe à double-niveau. Un court débat s'engage. Les enseignants estiment que les double-niveau sont des classes très habituelles dans les structures d'école (certaines écoles font le choix d'un ensemble de double-niveaux plutôt que de classes à simple niveau) et que ces classes apportent des bénéfices sur certains aspects des apprentissages. Les représentants de parents s'inquiètent de la difficulté pour l'enseignant d'être disponible pour les élèves des deux niveaux et de l'avancée du programme.

M Hmani demande s'il est envisageable de prévenir à l'avance les parents. Cela n'est pas possible, la structure d'école étant définitivement adoptée le jour de la rentrée scolaire.

M. Tilly, directeur

Les parents d'élèves élus